

PROCÈS-VERBAL

De la rencontre du conseil d'établissement qui s'est tenue
le 13 mai 2021, à 12 h 40, via Teams.

- Sont présents : Mmes Cinthia Bédard, TOS
Sophie Boisjoly, conseillère d'orientation
Nathalie Boisvert, propriétaire de la Steakerie Ste-Marie
Carole Gignac, enseignante
Nadine Labrecque, directrice générale CJE des Moulins
Khadidja Hadj, enseignante
Hassiba Idir, coordonnatrice Aminate
Martin Hébert, directeur
François Marceau, enseignant
- Sont absents : Mme Justine Brault-Lavoie, élève
M. Emmanuël Foisy, élève

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 12 h 41.

2. Adoption de l'ordre du jour

CE-2021-12

Madame Nathalie Boisvert propose l'adoption de l'ordre du jour et Madame Idir appuie la proposition qui est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 18 mars 2021

Avant d'adopter le procès-verbal, madame Boisjoly mentionne à madame Labrecque qu'elle n'avait pas reçu le bulletin d'emploi de Lanaudière, tel que discuté lors de la dernière rencontre. Monsieur Hébert lui précise qu'il l'avait bien reçu, et s'occupe d'en faire parvenir une copie à Madame Boisjoly.

CE-2021-13

Madame Gignac propose l'adoption du procès-verbal du 18 mars 2021. Madame Hadj appuie la proposition qui est adoptée à l'unanimité.

4. Question du public

Aucun public.

5. Prévisions budgétaires 2021-2022

Monsieur Hébert présente les prévisions budgétaires d'un budget équilibré, en lien avec un plan d'effectifs qui avait été déposé au personnel et qui avait été adopté. Ce budget tient compte d'une augmentation substantielle du personnel. Entre autres, l'ajout d'un éducateur spécialisé, d'une agente à l'accueil (20h) et d'un contremaître, à mi-temps, qui sera partagé avec le centre La Croisée, pour gérer l'ensemble des édifices des deux centres, au niveau des entretiens, des suivis, des mesures sanitaires et de la sécurité des édifices. Il y aura aussi plusieurs postes d'enseignants qui seront ajoutés à la FADA, pour permettre de bonifier les suivis pédagogiques. Des services seront aussi ajoutés du côté du FIS.

Le budget tient compte de ses ajouts et aussi d'une coupure au niveau d'une surveillante de jour et d'une surveillante de soir, qui sera compensé par le nouveau poste d'éducateur spécialisé.

Avant de présenter le détail du budget, Monsieur Hébert nous fait part qu'une contribution annuelle de 265 000 \$ est offerte par les centres FGA, au CSSDA, pour l'organisation des activités sur l'ensemble de son territoire. Il ajoute aussi qu'habituellement, au niveau des ETP (équivalence temps plein), leur enveloppe est généralement bonifiée étant donné qu'ils la dépassent toujours, mais précise que ce ne sera pas le cas pour cette année. Il mentionne qu'il y aura même une coupure anticipée de 350 000 \$ qui est aussi à considérer dans le budget qui sera présenté.

Monsieur Hébert présente un budget équilibré, totalisant 7 757 125 \$ de revenus et le même montant pour les dépenses, dont 7 399 575 \$ pour la masse salariale.

Madame Gignac précise que le budget pour la bibliothèque est toujours le même et demande s'il pourrait être bonifié, étant donné que les livres coûtent plus chers. Monsieur Hébert lui répond que ce sera possible.

Avant de passer à un autre point, Monsieur Hébert mentionne l'annexe « règle de transférabilité » et demande à madame Labrecque si elle est d'accord de signer cette annexe avec le numéro de résolution, pour l'acheminer au service des ressources financières. Madame Labrecque est d'accord.

Madame Idir demande à monsieur Hébert, à titre informatif, si l'argent des dépenses qui étaient prévues pour des activités qui n'ont pas eu lieu (pandémie), doivent être remis ou si ça peut être utilisé à un autre moment ? Monsieur Hébert explique que tous les argents non utilisés, de tous les établissements du CSSDA, doivent être remis au CSSDA qui lui, achemine ensuite tous ses surplus au ministère.

CE-2021-14

Pour terminer ce point, Nathalie Boisvert propose l'adoption du budget et madame Idir appui sa proposition. Par la suite, madame Gignac propose l'adoption de la règle de transférabilité et madame Labrecque appui sa proposition.

6. Horaire 2021-2022 de soir et au FIS

Monsieur Hébert nous précise que suite à un sondage passé auprès des élèves, pour vérifier si ceux-ci seraient disposés à débiter un peu plus tôt et ainsi finir un peu plus tôt, l'horaire de soir a été modifié pour 18 h à 20 h 30 mais, sans pause. Dans plusieurs centres ils ont constaté que lorsqu'il y a une pause, en soirée, plusieurs élèves en profitent pour quitter. Ils ont donc décidé de tenter l'expérience afin de voir si en ne mettant pas de coupure, moins d'élèves quitteraient le cours avant la fin.

En ce qui a trait à l'horaire de la francisation (soir), un sondage a aussi été passé auprès des élèves. De ce côté, l'horaire a été modifié pour 17h30 à 20h45, mais la pause est gardée. Monsieur Hébert précise qu'il y aura tout de même une certaine latitude de 17h30 à 18h00, pour l'arrivée des élèves, étant donné que ça peut être un peu tôt pour certains. Durant cette première demi-heure, ils vont demander aux enseignants que le contenu du cours soit un peu plus ludique, pour ne pas pénaliser les élèves qui arrivent un peu plus tard, et à partir de 18h00 le cours débiterait.

Pourquoi ils font cela ?

Monsieur Hébert précise que pour avoir la subvention du MIFI, ça prend des blocs de 3 heures. Pour chaque bloc de 3 heures, les élèves reçoivent un montant d'environ 16,00\$, ce qui est intéressant. Ils voulaient donc pouvoir offrir cette formation en soirée. Et contrairement à la formation générale adulte, l'heure de pause est très festive, les gens aiment se rencontrer, il y a beaucoup de sentiments d'appartenance qui se dégagent durant cette pause, c'est la raison pour laquelle dans le contexte de la francisation, ils ont décidé de la conserver.

Du côté du FIS, monsieur Hébert poursuit en précisant que l'horaire du FIS a été arrimé avec celui du Centre la Croisée, étant donné que les 2 centres partagent les locaux du 950 montée des Pionniers. Il précise qu'une des premières choses qu'il voulait faire dès son arrivée au Centre l'Avenir, c'est de tenter d'harmoniser le plus possible leurs façons de faire, jusqu'à éventuellement harmoniser l'offre de cours qui pourra être donnée, pour que la clientèle des deux MRC puisse avoir des cours semblables et se partager des élèves dans les groupes-classe. Monsieur Hébert croit que ceci pourrait être une valeur ajoutée à l'offre des services des deux centres.

Les cours du FIS, pour les 4 volets, débiteront à 9h au lieu de 9h30 et se termineront à 15h au lieu de 15h30.

Monsieur Hébert spécifie qu'ils ont vraiment varié leur offre de service, entre-autres au niveau du PVA (Parcours vers l'autonomie), où ils ont transformé des classes en classe-appartement, pour permettre aux élèves des volets B, A et AA, de travailler certaines compétences en lien avec la réalité domestique et quotidienne, et de développer leur autonomie.

Au niveau du volet DHS, qui s'adresse à notre clientèle pour lourdement « hypothéquée », qui font peu d'apprentissage, il y a cinq ans on disait que le ministère de l'éducation ne devrait plus donner des cours à cette clientèle, mais dans les faits ça ne s'est jamais produit et, au contraire, on demande de les conserver et de leur donner une certaine offre de cours. Monsieur Hébert précise qu'ils ne peuvent pas développer plusieurs projets pour eux mais, qu'au Centre l'Avenir, ils leur offrent deux journées à cette clientèle pour travailler des habiletés sociales, des activités de gymnastique douce et de relaxation, pour leur permettre d'apprendre à se calmer lors de situations stressantes. Ils vont aussi faire des arts et auront accès à un plateau de travail.

Madame Labrecque fait part à monsieur Hébert que pour le PVA, tout ce qui a trait au volet financier, le CJE pourrait les appuyer à l'aide de leur programme « Mes finances, mes choix » qui pourrait bien s'intégrer à ces groupes.

CE-2021-15

Pour terminer, l'acceptation de l'horaire est maintenant proposé par madame Labrecque et appuyé par madame Bédard.

7. Information : nouvelle frontière entre CSSDA et CSSSMI

À titre informatif, Monsieur Hébert informe qu'ils sont en train de négocier une réorganisation de la frontière entre les deux secteurs, afin de mieux harmoniser les territoires et d'éviter ainsi certains transferts de clientèle importants.

8. Information de la présidence

Madame Labrecque nous informe que le 17 juin, à 17 :30, sera l'assemblée générale annuelle et nous rappelle que les membres du CE recevront une invitation pour y participer.

Madame Labrecque nous annonce qu'ils ont obtenu toutes leurs demandes (deux du côté de Terrebonne et quatre du côté de Montcalm) à « *Emplois d'été Canada* », pour leur plateau de travail qui est situé au jardin de Mascouche. Ils attendaient tout simplement l'acceptation pour des postes qu'ils avaient déjà comblés. Madame Labrecque ajoute que c'est la même chose pour « *Desjardins jeunes au travail* », où tous leurs jeunes ont été trouvés et déjà placés. Ces jeunes débiteront aussitôt que l'école sera terminée. Elle ajoute aussi qu'il y aura « *Les roues du boulot* » qui débitera bientôt.

En terminant, madame Labrecque nous fait part qu'ils ont reçu leur prix pour leur projet de CJE TV, mais qu'ils sont toujours en attente pour la demande qu'ils ont faite pour la transformer en coopérative.

9. Information des membres du personnel

Aucune information.

10. Information des représentants des élèves

Aucune information.

11. Date de la prochaine rencontre

Une prochaine rencontre est prévue le 17 juin prochain, mais monsieur Hébert demande si ce serait possible de déplacer la date de cette prochaine rencontre pour le lundi suivant, soit le 21 juin 2021.

C'est accepté à l'unanimité.

12. Levée de l'assemblée

CE-2021-16 L'ordre du jour étant épuisé à 13 h 40, Madame Boisjoly propose que la réunion soit levée, appuyée par Nathalie Boisvert et adopté à l'unanimité

La présidente,

Madame Nadine Labrecque

La secrétaire,

Madame Joanne Leblanc